

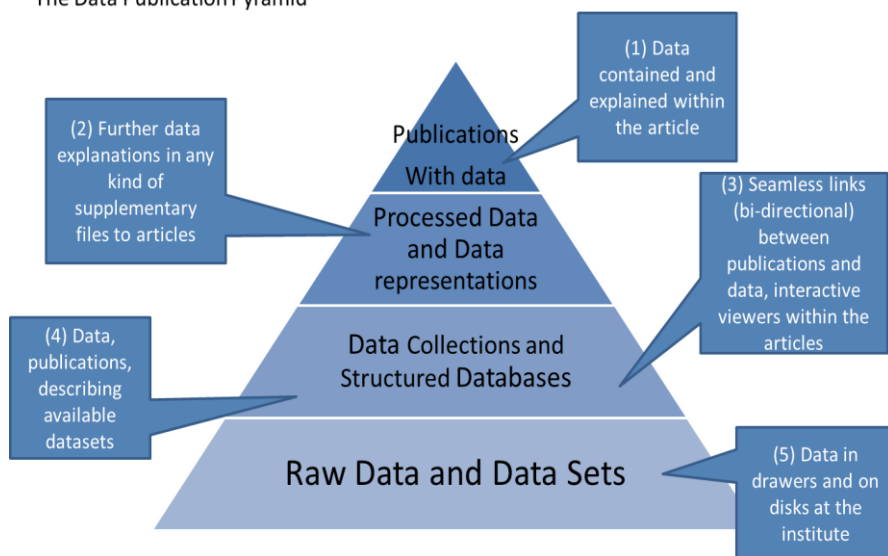
## Résumé de la feuille de route de LERU pour les données de la recherche

La [feuille de route de LERU pour les données de la recherche](#) indique le chemin à suivre que [LERU](#) (Ligue des Universités européennes de recherche), **et tout autre organisme de recherche**, peut choisir pour mettre en place au niveau institutionnel des pratiques solides en matière de gestion des données. La feuille de route est organisée en six chapitres. Le septième présente une liste de recommandations pour chaque acteur de la recherche.

Le **Chapitre 1** traite des **politiques et de la gouvernance (Policy and Leadership)**. Il montre que les universités et organismes de la recherche ont été plus ou moins réceptifs aux directives encourageant une politique des données de la recherche. Il met en avant la nécessité de politiques institutionnelles de gestion des données et l'importance des feuilles de route guidant la mise en place de ces politiques.

Le **Chapitre 2** s'intéresse aux questions de la **promotion (Advocacy)**, que la feuille de route indique comme essentielle pour un partage des données réussi. La feuille de route identifie les freins et les moteurs du partage des données, et fait des propositions pour dépasser les réticences des chercheurs à partager leurs données. L'ouverture des données de la recherche est désignée, lorsque cela est possible, comme étant un objectif que tous les chercheurs devraient avoir. Cela nécessite une volonté au niveau institutionnel. Les services d'accompagnement de la recherche dans les universités et organismes de recherche sont bien placés pour promouvoir de bonnes pratiques en matière de gestion et de référencement des données. Promouvoir ces bonnes pratiques permet de souligner les avantages intrinsèques du partage des données, d'améliorer la visibilité des données, d'encourager le travail collaboratif et la réutilisation des données, et enfin, d'aider à bâtir la confiance nécessaire pour atteindre tout cela.

The Data Publication Pyramid



Le **Chapitre 3** aborde plusieurs questions relatives à la **gestion des données de la recherche (Management of Research Data)**: la sélection et la collecte (Selection and Collection), le traitement (Curation), la description (Description), la citation et les questions juridiques liées aux données de la recherche (Citation and Legal issues). En ce qui concerne la sélection et la collecte, la [feuille de route](#) prend comme point de départ la Pyramide de la publication des données de l'ODE<sup>1</sup> et recommande que la communauté des chercheurs

<sup>1</sup> [http://www.alliancepermanentaccess.org/wp-content/uploads/sites/7/downloads/2011/11/ODE-ReportOnIntegrationOfDataAndPublications-1\\_1.pdf](http://www.alliancepermanentaccess.org/wp-content/uploads/sites/7/downloads/2011/11/ODE-ReportOnIntegrationOfDataAndPublications-1_1.pdf)

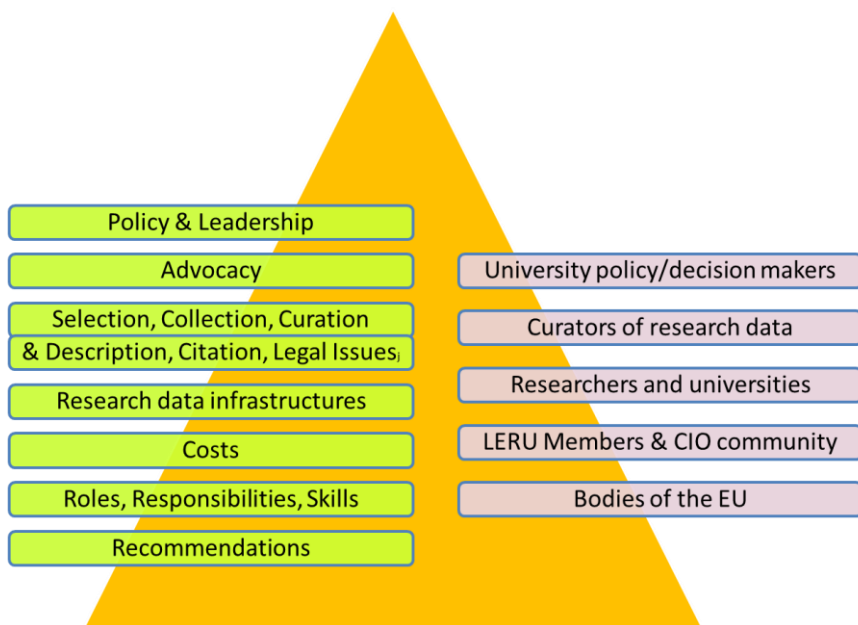
travaille davantage à identifier quelles strates de la pyramide doivent être mises à disposition pour le partage et la réutilisation, et lesquelles peuvent être ouvertes. En matière de traitement des données, la feuille de route analyse le cycle de la recherche et soumet ensuite des propositions pour créer les infrastructures nécessaires. Concernant la description des données, la feuille de route signale les difficultés qu'il y a à encourager les chercheurs à décrire leurs données de façon précise. Plusieurs exemples de bonnes pratiques de citation des données sont indiqués. La partie sur les questions juridiques propose une analyse de la directive européenne en matière de copyright et suggère qu'une exception pour la fouille des données (data mining) est nécessaire pour permettre la fouille des contenus à l'échelle européenne de se développer.

Le **Chapitre 4** s'intéresse aux infrastructures des données de la recherche (**Research data infrastructure**). Ces infrastructures peuvent être classées en quatre types :

- les données elles-mêmes,
- la gestion des données,
- les outils de la gestion des données,
- les éléments techniques et le personnel.

Les infrastructures des données de la recherche doivent offrir un cadre suffisamment général pour contenir la variété des activités de la recherche qui l'utiliseront. Un aperçu des outils de la gestion des données de la recherche est proposé et le chapitre souligne que toutes les données inutilisées qui dorment sur le bureau des ordinateurs, les disques durs et les serveurs représentent probablement un défi bien plus grand que les « mégadonnées » (« big data »). En ce qui concerne les éléments techniques, ce chapitre montre comment ils sont repartis dans l'institution et que, dans l'idéal, les services d'accompagnement de la recherche devraient être organisés de façon cohérente.

Le **Chapitre 5** aborde la question difficile des coûts (**Costs**). Il n'existe pas de modèle unique qui pourrait être utilisé pour calculer ces coûts. Deux cas d'étude sont exposés, l'un provenant de l'Université d'Oxford et l'autre de UCL (University College London), afin de donner une indication des coûts des services à mettre en place pour gérer les données de la recherche. Ce chapitre montre que la relation coûts-bénéfices peut parfois servir de cadre pour évaluer la rentabilité du traitement des données. Il révèle aussi qui devra probablement se charger des coûts : le financeur de la recherche, le service national de collaboration, ou les universités et organismes de recherche.



Le **Chapitre 6** s'intéresse aux rôles, responsabilités et compétences (**Roles, Responsibilities and Skills**).

Il propose une analyse des différents rôles nécessaires/ concernés par la gestion des données de la recherche ainsi que des responsabilités revenant aux titulaires des postes en questions. Il suggère que le nouveau concept de Data Scientist pourrait devenir un nouveau rôle en soi. Ce chapitre identifie également les besoins en matière de formation pour plusieurs acteurs, tels que les étudiants

en Master ou en Doctorat, les chercheurs confirmés, les bibliothécaires et les data scientists.

Le dernier chapitre, le **Chapitre 7**, rassemble 44 recommandations issues de la feuille de route et les réparties en fonction de chaque groupe d'acteurs de la recherche : les responsables de politiques institutionnelles et les preneurs de décisions, les acteurs du traitement des données, les chercheurs et leurs institutions, les membres de LERU et la communauté des Responsables de l'Information (Chief Information Officers) de LERU, et enfin les agences de l'Union Européenne.

Paul Ayris, UCL

